

# CODE DE VIE

Nous nous engageons à fournir une programmation d'activités diversifiées offertes dans un cadre sécuritaire et des interventions respectueuses avec des animateurs formés (DAFA et premiers soins).

## **Engagement des parents :**

Vous vous engagez à respecter le cadre spécifique des activités et à utiliser un langage poli et courtois lors de discussions avec notre personnel.

## **Engagement des jeunes :**

Ce dernier s'engage aussi à accepter et respecter les consignes, à utiliser un langage poli, à respecter les autres enfants, le matériel prêté et à laisser ses jouets ou objets de valeur à la maison.

Le **code de vie** fait partie intégrante des règles à connaître lors de l'inscription de votre enfant pour qu'il puisse s'amuser dans un climat sain et sécuritaire, **il est entendu que l'enfant doit :**

- ✓ Écouter et mettre en application les consignes et les règles des animateurs;
- ✓ Participer activement aux activités;
- ✓ Utiliser les bons gestes et un langage respectueux lorsqu'il s'adresse aux autres ;
- ✓ Faire attention au matériel et au site du camp;
- ✓ Ramasser ses déchets et les mettre à la poubelle ;
- ✓ Rester avec son animateur et son groupe ;
- ✓ S'habiller convenablement pour participer aux activités ;
- ✓ S'exprime calmement et chercher des solutions non violentes ;
- ✓ Être de bonne humeur et souriant.

## **Ce qui veut dire qu'il est interdit :**

- ✓ de jurer ou d'avoir un langage inapproprié ;
- ✓ de frapper les autres ou de se battre ;
- ✓ de se sauver ;
- ✓ de crier des noms ;

- ✓ de lancer des objets ;
- ✓ d'être arrogant envers les animateurs ;
- ✓ de briser du matériel ou de vandaliser le site ou les bâtiments.

## MESURES DISCIPLINAIRES

Afin de maintenir un milieu de vie sain et sécuritaire pour tous, des procédures sont mises en œuvre et des sanctions sont prévues pour encadrer et gérer avec cohérence les interventions reliées au non-respect du code de vie.

ÉTAPES D'INTERVENTION	
1.	Avertissement verbal par l'animateur et, si nécessaire, suivi avec le parent ou tuteur
2.	Rencontre avec le parent ou tuteur et un membre de la direction
3.	Avertissement écrit, rencontre avec le parent ou tuteur et suspension d'un jour
4.	Expulsion avec remboursement proportionnel aux journées non utilisées MOINS les frais administratifs.
NOTES IMPORTANTES SUR L'INTERVENTION	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans l'application des étapes, l'âge du participant, la gravité de l'événement et le contexte sont pris en considération</li> <li>• Les étapes d'intervention peuvent ne pas respecter l'ordre d'énumération</li> </ul>	